



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association loi de 1901 agréée par la Ministère de la Santé

Siège social: 2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Tél+Fax 02.43.21.65.78 - Mobile 06.83.27.22.80 - ffcm@libertysurf.fr

<http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>



Communiqué n° 01/2016 du 11 janvier 2016

1) Meilleurs vœux

Chers adhérents et sympathisants, amis du thermalisme social et médicalisé de France, le Bureau de la FFCM vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur. Bonne et heureuse année 2016 à tous!

2) Le thermalisme social dans le collimateur

Denis KESSLER, (économiste, homme d'affaire et ancien vice-président du MEDEF), l'a avoué dès 2007: "Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance". http://media.wix.com/ugd/cdd428_282f70910be1440487c7e1bbb8dcfbe0.pdf

Or, et sur fond de dénigrement médiatique permanent, nous avons rassemblé un faisceau de 7 éléments qui prouvent que le thermalisme social et médicalisé de France, est plus que jamais dans le collimateur:

1) Depuis 2014, la suppression de la revalorisation des tarifs des forfaits de soins par l'Assurance maladie, et son remplacement par une taxe à la charge des curistes (+3,71% en 2014 et 2015)

http://media.wix.com/ugd/cdd428_b598ab09948a47cb90ab260cf004c030.pdf

2) Le décret gouvernemental n° 2014-1025 qui exclut le thermalisme du panier minimal des soins couverts par les "complémentaires santé" des salariés du privé (obligatoire depuis le 1° janvier 2016), et

http://media.wix.com/ugd/cdd428_9c3e07431a154b3aaad1aa2b7148a180.pdf

(Par ailleurs, ce décret s'est attiré les reproches du Défenseur des Droits et fait l'objet d'un recours devant le Comité Européens des Droits Sociaux).

3) L'action "Alerte FFCM" au sujet du décret n° 2014-1025, a contraint le Ministère de la santé à dévoiler ses préjugés défavorables au thermalisme social et médicalisé, comme le prouve le courrier du Ministère du 09/07/2015 à retrouver sur la page d'accueil de notre site <http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>

4) Depuis juillet 2015, cette dynamique hostile au thermalisme s'est amplifiée au détriment des patients éligibles à l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaires Santé (ACS, plus de 1 20000 bénéficiaires).

<http://www.jechange.fr/assurance/mutuelle-sante/news/reforme-acs-2015-03-07-2015-3577>

5) Le 30 novembre 2015, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016. L'article 33 relatif à la "couverture complémentaire santé des personnes âgées de 65 ans et plus", emboîte le pas. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0617.pdf> (pages 41 et 42)

6) Le 03 décembre 2015, la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme, s'est penchée sur un dossier de plainte déposé par la FFCM à propos de diverses attitudes de certaines CPAM pouvant dissuader les assurés d'effectuer une cure http://media.wix.com/ugd/cdd428_8784cab9cfbc40f3bdba2fc0f2ead630.pdf

7) Le 15 décembre 2015, le Journal Officiel a publié la question d'une Députée socialiste à Mme TOURAINE. Nous y lisons: "Si le thermalisme a été longtemps pleinement reconnu par la sécurité sociale, il n'en est plus de même depuis une vingtaine d'années à raison de l'insuffisance de bénéfices médicaux rapportés scientifiquement dans un grand nombre de cas..." <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-91964QE.htm>

3) Que faire?

Le 1° impératif voudrait que l'ensemble des acteurs du thermalisme prennent conscience de la situation;

Le 2° impératif voudrait qu'une alliance officielle pour agir ensemble soit conclue entre ces acteurs;

Le 3° impératif voudrait que cette alliance facilite l'implication de l'importante force de frappe potentielle que représentent les 550 000 curistes et les 100 000 emplois générés par le thermalisme.

A son modeste niveau, la FFCM continuera à tenir son rôle comme elle l'a fait aux côtés de ceux qui ont soutenu notre action en 2015, et que nous remercions chaleureusement.

Elle continue à agir en faveur de l'unité, et elle reste en conséquence ouverte à toutes les propositions sincères et sérieuses visant à sauvegarder et à développer le thermalisme social et médicalisé.

Nous vous remercions de votre attention, et nous vous prions de faire circuler ce communiqué.

Pour la FFCM, le président M. Jean-Pierre GROUZARD. Tel+ Fax 02-43-21-65-78 - Mobile 06-83-27-22-80 - ffcm@libertysurf.fr
site: <http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>